

Association des copropriétaires de la résidence
BOIS D'AVROY / Bloc C, rue Julien d'Andrimont 13 à 25 à 4000 Liège
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Ecrite du 31 août 2021

Conformément à la loi du 20 décembre 2020, la gérance a organisé une Assemblée Générale par procédure écrite ayant pour but de décider de la souscription d'un emprunt à 0 % auprès du FLW.

Ont répondu en transmettant leur bulletin de vote : 108 propriétaires sur un total de 195 totalisant 55.972 quotités sur 100.615 quotités.

Le double quorum étant atteint, l'assemblée par procédure écrite est validée.

Les bulletins de vote sont conservés au siège de la gérance.

L'objet de la présente Assemblée par procédure écrite est de prendre décision quant à la souscription de l'emprunt pour le financement des travaux décidés par l'Assemblée Générale par procédure écrite du 23 mars 2021, soit la réfection des toitures, le remplacement des descentes d'eau et des ballons d'eau chaude, auprès du Fonds du Logement de Wallonie à un taux de 0 % (100.615 Q concernées).

Résultat des votes :

Quotités des votes recueillis : 55.972

Quotités des votes OUI : 49.823

Quotités des votes NON : 3.502

Quotités des abstentions : 2.647

Ont voté « NON » :

Ont voté « ABSTENTION » :

■ abstentions ne devant pas être considérées comme quotités votantes, le calcul du vote s'est donc fait sur 53.325 quotités avec le résultat suivant :

OUI : 93,43 %

NON : 6,57 %

La majorité de 50 % étant atteinte, la souscription de l'emprunt auprès du FLW à 0 % est décidée.

Afin de pouvoir obtenir cet emprunt, le FLW doit avoir reçu l'avertissement extrait de rôle relatif aux revenus 2019 (exercice d'imposition 2020) d'au moins la moitié des copropriétaires dont les revenus imposables globalement n'excèdent pas 97.700,00 €.

A ce jour, le FLW a validé 59 avertissements extrait de rôle sur 195 propriétaires. Il manque donc 39 avertissements de rôle de copropriétaires dont les revenus 2019 imposables globalement sont inférieurs à 97.700,00 €. **Il est donc demandé aux propriétaires de faire le nécessaire dès réception du présent procès-verbal, à défaut de quoi l'emprunt sera souscrit auprès d'un autre organisme bancaire avec application d'un taux d'intérêts.**

Procès-verbal

Copropriété **BOIS D'AVROY Bloc C** - n° entr. : 0.821.203.285 c/o ADK SYNDIC

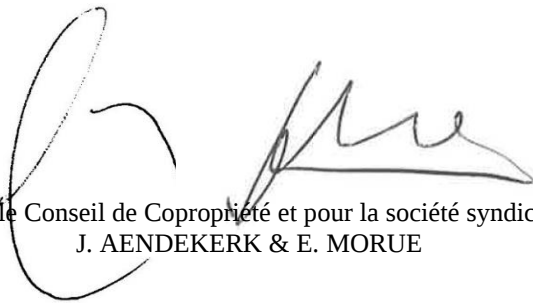
Syndic de copropriétés - rue des Fories 2/3 - B-4020 Liège

RPM Liège - n° Entr. 417.254.111 - Agréé I.P.I. n° 100.022

Organisme de garantie : AXA BELGIUM - Boulevard du Souverain 25 à 1170 Bruxelles - Contrat n° 730.390.160

Nous vous rappelons la procédure d'envoi : toutes les pages de votre avertissement extrait de rôle, y compris la 1^{ère} avec vos coordonnées, doivent être envoyées au Fonds du Logement de Wallonie par mail à l'adresse bernard.leroy@flw.be ou par courrier rue de Brabant 1 à 6000 Charleroi, avec la référence dossier 700.00X.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent procès-verbal et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.



Pour le Conseil de Copropriété et pour la société syndic,
J. AENDEKERK & E. MORUE